L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN............$12 } payable d'avance.
Do. TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 10 JUIN 1840.

CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2e. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LŒUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDATS POUR LE CONGRÈS:
Premier Dist. Congressionnel—Lieut. EDW. D. WHITE.
Second " THOS. GIBBS MORGAN.
Troisième " JOHN MOORE.

LEGISLATURE D'ETAT.
WM. DE BUYS,
GLENDY BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE,
G. BEDFORD,
L. L. FERRIERE,
A. W. PICHOT,
CHRISTIAN ROSELIUS.

ASSOCIATION TIPPECANOE DES JEUNES GENS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Une assemblée spéciale de l'Association Tippecanoe des jeunes gens de la Nouvelle-Orléans aura lieu ce soir, 10 du courant, au lieu ordinaire des réunions. On réclame toute l'exactitude des membres.
O. KURSHEEDT, } Secrétaires.
H. DELAPLAINE, }

COUR CRIMINELLE.
La Cour Criminelle n'a jugé hier que quelques cas d'assaut et batterie.

INCENDIE.—Le feu a éclaté hier, vers deux heures, dans le moulin à coton de M. Lepper, situé rue des Pacaniers (deuxième municipalité) dans l'îlet compris entre les rues de la Course, Robin, Pacaniers et Saint Jean-Baptiste. Le vent soufflait avec force en ce moment; aussi la flamme s'est étendue avec une grande rapidité et a bientôt gagné les maisons voisines: cinq d'entre elles ont été consumées entièrement. Le feu alors a franchi la rue des Pacaniers et a détruit l'îlet voisin, à l'exception de la maison d'habitation de M. Loomis; le moulin à coton qui y était joint a été détruit, ainsi qu'une quantité considérable de coton. De là les flammes ont traversé la rue de l'Annonciation et consumé cinq petites constructions en bois comprises entre les rues Robin, de la Course, Annonciation et Constance. Le désastre aurait été bien plus grand encore sans les efforts infatigables de nos pompiers; les plus grands éloges sont dus en cette occasion à ce corps toujours si brave et si plein de zèle.

Excepté le moulin à coton de M. Loomis, les bâtimens qui ont été consumés par l'incendie ne sont pas d'une très-grande valeur.

Au moment où la personne qui nous rapporte ces faits quittait le lieu du désastre, le mur du moulin à coton qui fait face à la rue de la Course s'est écroulé et a écrasé un enfant de huit à dix ans, qu'on dit le fils de M. Nadaud. On l'a retiré des débris horriblement mutilé; on désespère de le sauver.

Le navire à vapeur Columbia, est arrivé ce matin à 2 heures, de Galveston. Nous avons reçu nos journaux de cette ville jusqu'au 6, et de Houston jusqu'au 4 de ce mois. Ces journaux ne contiennent rien d'intéressant.

Les agens du parti fédéraliste (mexicain) étaient à recruter des hommes à Houston. Il paraît que les Texiens sont bien disposés à s'enrôler avec eux. On pense qu'ils pourront lever un corps de 500 à 1000 hommes.

Samedi dernier, à la suite d'une forte pluie, un coup de vent a fait de grands ravages sur les habitations avoisinant la ville de Natchez: les mais ont été renversés, ainsi que des cabanes à nègres, des moulins à coton, entourages &c. Un Mr. Mardis, a été grièvement blessé par la chute de son moulin. Heureusement que la ville n'a pas souffert de cette nouvelle catastrophe.

Nos lecteurs trouveront ci-dessous les lettres adressées par MM. Wm. Debuys et W. C. C. Claiborne au secrétaire de l'Association des Américains de naissance, en réponse à une note qui leur avait été adressée au nom de cette Association. Nous ne saurions trop vivement recommander ces deux lettres qui placent la question actuellement en litige dans son véritable jour. Comme le disent fort bien MM. Debuys et Claiborne, la cause whig est aujourd'hui la première ou plutôt la seule de laquelle il faille s'occuper en ce moment. Le parti whig ne doit pas se préoccuper de questions subsidiaires et qui viendront à leur tems quand la grande lutte sera décidée; ces questions pourraient avoir sur le parti une influence désastreuse en le divisant au moment où il a besoin de réunir toutes ses forces.

Le nom de M. Claiborne a disparu du ticket de l'association; celui du Gén. Debuys y a été conservé. Nous nous expliquons avec peine cette conservation: M. Debuys décline formellement la candidature qui lui a été offerte, et il était tout naturel que l'on montrât pour les désirs de cet honorable citoyen la même condescendance que pour ceux de M. Claiborne et de deux autres candidats.

NOUVELLE-ORLEANS, 31 mai 1840.

Monsieur, j'ai reçu votre note du 29 courant dans laquelle vous me demandez, au nom de l'Association des Américains de naissance, de répondre à la question suivante: "Etes-vous en faveur des lois de naturalisation?" Le motif de cette question ne se trouvant pas exprimé dans votre communication, j'ai le droit de penser, d'après ce que m'ont appris les journaux sur les mesures prises par l'Association dont vous faites partie, qu'elle a pour but de savoir si je dois être placé sur un ticket que forme en ce moment la Société pour la Chambre des Représentans, et d'après cette supposition, je me dois à moi-même de déclarer hautement, que, désigné par la Convention d'Etat comme l'un des électeurs whigs pour le président, je me regarde comme représentant d'un *principe* devant lequel doivent céder tous les autres jusqu'au jour où il aura triomphé. C'est cette même conviction qui m'a fait accepter avec reconnaissance le choix que les électeurs whigs de cette paroisse ont fait de moi comme candidat pour la Chambre des Représentans. Je ne puis donc laisser inscrire mon nom sur une autre bannière que celle des whigs, ni accepter la nomination d'un parti qui n'a point pour unique objet le renversement de la présente administration.

Je pense qu'il est inutile d'ajouter, Monsieur, qu'il n'entre dans ce refus aucun sentiment défavorable à l'Association ou hostile au but qu'elle se propose.

Je suis, avec respect, votre &c.
WM. DEBUYS.

NLLE. ORLEANS, 31 Mai 1840.

Monsieur—J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 29 courant, qui m'adresse de la part de l'Association des Américains de naissance la question suivante: "Etes vous en faveur du rejet des lois de naturalisation?" A cela je puis seulement répondre que je suis en faveur d'une modification et non pas d'un rejet absolu de ces lois. Américain par ma naissance, par mes principes et en quelque sorte par la gratitude que j'éprouve envers mes concitoyens pour les marques de confiance dont ils m'ont honoré, je ne puis qu'être dévoué à tout ce qui peut contribuer à la gloire du nom américain et au bien être de mon pays; j'ai l'espoir que mon caractère en est une suffisante garantie. Quant à mes sentimens sur le but que se propose l'association à laquelle vous appartenez, mon vote pendant la dernière session de la législature de la Louisiane les fait amplement connaître.

Je ne m'attendais donc pas, Monsieur, je dois l'avouer avec franchise, à être interrogé à propos de la naturalisation, et je ne pensais pas surtout que cela put être une question à faire au moment où les élections approchent. Le pays est aujourd'hui partagé en deux grands partis politiques dont les principes sont bien connus, et c'est vers l'issue de la lutte engagée entre eux que doivent se tourner toutes les préoccupations politiques. Je regarde la prospérité de notre pays, l'avenir de notre nation, et le retour de nos institutions à leur pureté primitive, comme attachés aux principes de l'un de ces partis; en un mot, Monsieur, je suis whig; je l'ai été depuis le jour où j'ai pu réfléchir et agir par moi-même et je n'ai jamais varié dans mes convictions. Je pense, Monsieur, que dans ce moment le succès de la cause whig doit être le but principal de tout honnête homme et de tout bon américain, et que pour atteindre ce but, nous avons besoin de l'aide et des efforts réunis de tous les bons citoyens natifs ou naturalisés.

Le parti whig de cette ville m'a fait l'honneur de me choisir comme candidat pour la législature de l'Etat; j'ai accepté cette nomination et j'emploirai toutes mes forces à faire triompher le ticket whig. Dans ces dispositions que je vous prie, Monsieur, de vouloir bien soumettre à l'association, il ne m'est pas possible d'accepter la nomination dont elle a bien voulu m'honorer, comme parti, quelque flatteurs que puissent être pour moi les suffrages dont les membres de l'association ont bien voulu me favoriser comme individus.

Je suis avec respect, Monsieur, votre &c.
W. C. C. CLAIBORNE.

M. E. W. Teyrad, secrétaire de l'association des Américains de naissance.

Le *Courrier* ne veut pas, à ce qu'il paraît, de la paix que nous lui avions si bénévolement octroyée; après s'être amusé, depuis deux ou trois jours, à lancer contre nous de [illegible] de fort innocentes plaisanteries, il nous prend hier à partie à propos d'une [illegible] de chiffres entre le budget annuel du gouvernement général, à trois époques différentes, sous Washington, sous John Q. Adams et sous M. Van Buren. Cette simple comparaison, dont l'aveu [illegible] [illegible]

[illegible]

qui été fort difficile, pour ne pas dire impossible; c'est qu'il y a un fait acquis et que toutes les dénégations du *Courrier* ne pourrait détruire: "les dépenses du gouvernement central se sont accrues dans les douze dernières années d'une manière effrayante." Le *Courrier* nous promet d'en publier prochainement un état détaillé, en l'accompagnant des réflexions d'un homme d'état distingué. Nous attendrons cette publication avec une grande impatience; car nous ne sommes pas médiocrement curieux de savoir comment le *Courrier* entend l'art de grouper les chiffres, et comment il prouvera mathématiquement que 37 égale 13. En attendant cette nouvelle preuve de la haute intelligence financière de notre confrère, nous resterons convaincus que les dépenses annuelles du gouvernement général ont été sous WASHINGTON de $2,000,000 (et non pas de $20,000,000); sous JOHN Q. ADAMS de $13,000,000, sous VAN BUREN de $37,000,000.

REFUTATION DE L'ACCUSATION DE FEDERALISME PORTEE CONTRE HARRISON.

Les vanocrates prétendent que le général Harrison est un fédéraliste, et l'unique preuve qu'ils puissent en donner c'est qu'il en a été accusé en plein Sénat des Etats Unis par John Randolph de la Virginie; comme s'il suffisait de la simple assertion d'un individu pour prouver un fait.

Mais les vanocrates se sont bien gardés de rapporter la réponse victorieuse faite sur le champ par le général Harrison. Cette réponse la voici:

"Je suis accusé par le sénateur de la Virginie d'être "un *fédéraliste cocarde noire* de 98 et d'avoir voté "pour une armée permanente et pour *le Alien and "Sedition law.*

"Sans avoir la mémoire aussi heureuse que le membre de la Virginie et sans pouvoir à l'instant même "rappeler toutes les transactions des trente dernières "années, je puis dire cependant qu'à l'époque dont on "parle je n'étais pas un homme de parti dans le sens que "le sénateur de la Virginie attache à ce mot. J'étais "alors délégué d'un territoire qui ne faisait que commencer à prendre quelque importance, et comme tel, "n'ayant pas le droit de voter sur les questions générales soumises au congrès, il n'était ni de mon devoir "ni de l'intérêt de ceux que je représentais de se "mêler des questions de politique générale qui divisaient alors la nation.

"Il y avait alors devant le Congrès des questions "de la plus grande importance pour le territoire du "*Nord Ouest*, questions d'où dépendait en grande "partie la prospérité future de cette vaste et importante partie de l'Union. Placé dans cette situation, seul "représentant de ce territoire, ma plus grande ambition était de me montrer digne de la confiance de "mes constituans en défendant leurs intérêts; et rien "n'aurait été plus nuisible à ceux que je représentais "que de me montrer homme de parti violent sans avoir "le pouvoir de faire pencher la balance d'aucun côté, "puisque comme délégué d'un territoire je n'avais "pas le droit de voter sur les questions politiques.

"Telle était alors ma position; et bien que mes "principes politiques fussent dès lors arrêtés autant "que ceux de l'honorable Sénateur de la Virginie, je "ne crus pas devoir, au détriment de mes constituants, "prendre part à la discussion de questions sur lesquelles je ne pouvais voter.

"Je ne portais point alors de cocarde, ni noire ni "tricolore; et depuis je n'en ai jamais porté que lorsque "je me suis trouvé, militairement sous les drapeaux, "au service de mon pays.

"Quant à l'accusation *d'avoir vécu dans l'intimité "de plusieurs fédéralistes*, je ne la repousse pas: je "sais reconnaître les services rendus à la révolution "par le président Adams et je l'ai toujours traité avec "les égards qu'il mérite comme homme et comme premier magistrat. Je me suis aussi trouvé fort souvent "avec John Marshall et James A. Bayard; mais cette "circonstance prouve-t-elle que je partage leurs opinions politiques?

"D'un autre côté j'ai été intimement lié avec M. "Jefferson et M. Gallatin, ainsi qu'avec toute la délégation de la Virginie où je compte plusieurs parens "et de bons amis. De ces messieurs j'ai fait ma principale société à Philadelphie et parmi eux je me suis "même souvent rencontré avec le Sénateur de la "Virginie qui m'accuse en ce moment.

"Il est vrai, comme l'a avancé le Sénateur de la "Virginie, que j'ai été nommé gouverneur du territoire du *Nord-Ouest* par M. Adams; mais je l'ai "été aussi par Thomas Jefferson et James Madison.

"Je n'étais pas au Congrès lorsque l'armée permanente a été créée, ni lorsqu'on a passé le *Alien and "Sedition law*: si j'y avais été j'aurais très certainement voté contre.

"Je ne comprends point les violences ni les proscriptions de l'esprit de parti; mais j'ai soutenu fermement les administrations républicaines de Jefferson, de Madison et de Monroe."

Les vanocrates qui ont reproduit l'accusation de Randolph auront-ils la loyauté de reproduire aussi la réponse du général Harrison?

Nous lisons dans la correspondance du *Charleston Courier* le récit d'une scène scandaleuse qui a eu lieu le 31 mai, dans la Chambre des Représentans. Deux membres de la Caroline du Nord, MM. RAYNER et MONTGOMERY, le premier whig et le second loco-foco, ont eu ensemble une discussion qui a fini par des coups. MONTGOMERY a publié dans le *Globe* des explications où il rejette tout le blame sur son adversaire; mais ce que contient le *Globe* n'est pas article de foi, on le sait depuis long-tems!

ALABAMA.—La Convention whig de l'Alabama comptait plus de MILLE PERSONNES. L'hon. JOHN S. HUNTER, de Lowndes, a été élu Président. Parmi les citoyens qui ont été portés sur le ticket électoral de la réforme, on compte MM. Arthur F. Hopkins, James Abercrombie, John Gayle, W. Hilliard, Thomas Williams, Henry J. Thornton, Nicholas Davis.

Les loco focos ont tenu une assemblée à Philadelphie, le 25 du mois dernier. On a fait l'appel d'environ 500 personnes, mais c'est à peine s'il y en avait 200 présentes. GEORGE M. DALLAS, ex-ministre-résident en Russie, a occupé le fauteuil de la présidence, et les principaux orateurs ont été JAMES PAGE, Maître de Poste, et RICHARD RUSH, le premier qui ait arboré la *cocarde noire*, aujourd'hui furieux démocrate!

LES LOCO FOCOS ET LE CREDIT.
Un journal Vanocrate disait avant hier que son parti, ou du moins la majorité de son parti, ne voulait point d'une circulation exclusivement métallique, et qu'il n'était point, non plus, opposé au système de crédit.

Nous croyons que ce journal a pris, en cette circonstance, *ses opinions du moment* pour les opinions de son parti. Van Buren a dit: "Dans un pays" commercial comme le nôtre, il y aura probablement " toujours des banques sous une forme ou sous une " autre; c'est une raison de plus pour nous efforcer " de pallier les maux qu'elles produisent." C'est-à-dire il faut bien tolérer ce qu'on ne peut pas empêcher.

Aux yeux de M. Van Buren (voir son dernier message) le système de crédit est une hydre contre laquelle il engage tous les pouvoirs de l'Union à lutter sans cesse. Peut-on dire, d'après cela, que le Président actuel n'est pas hostile au système de crédit?

On ne doit pas oublier d'ailleurs que les mots de ralliement du parti ont été depuis huit ans: *périsse le crédit! périsse le commerce!* On ne doit pas oublier non plus la maxime de "l'illustre prédécesseur," si souvent répétée depuis comme le *credo* du parti: *tout individu qui travaille avec un capital emprunté doit tomber!*

Il y a quelques mois à peine les mots: *hard-money, —the best currency*—faisaient le fond de tous les articles des journaux Vanocrates, enfin MM. Benton et Buchanan viennent de répéter au congrès, avec plus d'insistance que jamais, que le numéraire *seul* devait servir de moyen d'échange afin de réduire le prix du travail.

Tous ces faits prouvent incontestablement la tendance rétrograde du parti Vanocrate et son insurmontable aversion pour le crédit: il ne servirait de rien de le nier.

Mais s'il pouvait encore rester des doutes dans l'esprit de quelqu'un, qu'il lise l'extrait suivant d'un article du *New York Evening Post*, l'un des principaux organes de l'administration:

"Quelques commerçans déclarent que la génération actuelle ne verra pas enlever les dernières traces de la crise de 1837.... Il n'est pas à désirer que le pays revienne jamais à ce qu'on appelle ses beaux jours.... Dans toutes les villes de commerce la gêne est extrême; tous les intérêts commerciaux du pays sont bouleversés de la Nouvelle-Orléans à Portland; disons plus, on n'est point encore à la fin de ses maux: le prix des actions de tout-genre, le prix du coton, le prix des autres grands articles de production, le prix des propriétés, tous ces prix baisseront encore et beaucoup et long-temps.... Cependant cela ne doit pas nous donner de craintes sur la prospérité du pays: les commerçants ne sont pas les Etats-Unis.... lorsqu'on aura fait table rase et détruit jusqu'aux derniers vestiges du système de crédit, nous reconstruirons l'édifice de notre prospérité sur une base plus solide."

Cet aveu du *Post* est décisif, on pourrait même dire franc jusqu'à la brutalité.

Ainsi dans l'opinion des hommes les plus éminens du parti vanocratique on doit, autant que possible, proscrire le crédit pour venir à une circulation exclusivement métallique; c'est une opinion arrêtée, une idée fixe.

Vainement l'expérience leur prouve-t-elle que leur prétendue *réforme* conduit inévitablement à la misère, ils n'en continuent pas moins à marcher dans la même voie.

"Le prix des actions de tout genre, dit le *Post*, le prix du coton, le prix de tous nos produits, le prix des propriétés; tous ces prix doivent baisser encore, et beaucoup et long-tems, " sans que cela doive inspirer les moindres craintes sur la prospérité du pays."—Tel est le langage du parti de l'administration!

Etranges utopies que celles qui consistent à ruiner tout le monde pour arriver à la prospérité du pays! comme si la prospérité du pays, ou en d'autres termes la prospérité générale pouvait être indépendante de [illegible]

[illegible]

signé par les Whigs sous le nom de Prince John, ayant été [illegible] Harrison était un couard, un officier présent intima à M. Van Buren fils, l'ordre de rétracter cette calomnie sous peine d'en donner satisfaction; et que celui-ci finit par rétracter hautement son imprudente parole.

(Correspondance particulière.)
WASHINGTON, 29 mai 1840.

Le SENAT est toujours occupé de la discussion du bill des faillites. Durant ces deux derniers jours, cette discussion s'est presque exclusivement portée sur les amendemens au substitut proposé par M. Wall. Je suis heureux de vous annoncer aujourd'hui qu'il est fort probable que le substitut sera repoussé sous quelque forme qu'il se présente, et l'on y conserve la disposition relative aux banques. Le bill original qui a été introduit par M. Clayton et qui donne décharge aux faillis après une cession de biens pleine et entière, passera, j'ai tout sujet de le croire. Il serait presque impossible de vous donner un aperçu de tous les amendemens qui se présentent tour à tour; ils seraient inintelligibles pour la plupart de vos lecteurs; et nous nous contenterons de parler des grandes modifications subies par le bill lorsque le Sénat aura pris une décision définitive.

Le comité des relations étrangères a introduit hier une résolution pour que le président soit autorisé à accepter les présents qui lui ont été adressés par l'Iman de Mascate et qui sont arrivés à New-York sur le navire de Sa Hautesse, *Sultaneh*, ainsi que le lion et la lionne qui lui ont été offerts de la part de l'Empereur de Maroc par l'intermédiaire du consul des Etats-Unis à Tanger, et pour qu'il soit également autorisé à faire vendre publiquement les susdits présens au profit du trésor public.

M. Buchanan a dit que les autorités des Etats-Unis avaient fait tout ce qu'elles avaient pu pour se dispenser de recevoir ces présens; elles ont informé les donateurs qu'une loi fondamentale du pays défend de rien accepter des puissances étrangères; mais ces représentations sont restées sans effet. Quant au présent de l'Empereur de Maroc, M. Buchanan dit que le consul de Tanger avait formellement déclaré au gouverneur de cette ville qu'il ne pouvait les accepter. Le gouverneur a prétendu que le consul n'avait pas le droit de s'interposer entre Sa Majesté Impériale et le Président, et que d'ailleurs il y allait, pour lui gouverneur, de sa tête s'il n'exécutait pas les ordres de son souverain. Malgré cette réponse, le consul, renouvela ses remontrances; dans le moment même où il s'expliquait avec le gouverneur, il aperçut une espèce de procession militaire, enseignes déployées, tambours et trompettes en tête, qui s'avançait escortant le lion et la lionne. Lorsqu'elle fut arrivée, le Consul dit au commandant de la cavalcade qu'il ne pouvait pas accepter ces présens; que le Président ne les pouvait pas accepter non plus: "Alors, répondit le commandant qui était un neveu de l'Empereur, acceptez-les pour le Sultan d'Amérique, pour le Peuple!" Il ajouta qu'il ne voulait pas risquer sa tête en n'accomplissant pas la volonté de son souverain. Le Consul fut alors obligé de recevoir provisoirement le lion, et la lionne, et leur donnera un asile dans un des appartemens du Consulat.

La résolution du comité a été adoptée à l'unanimité.

A LA CHAMBRE DES REPRESENTANS, M. Chinn de la Louisiane a offert une résolution pour ordonner une enquête sur les soustractions dont s'est rendu coupable le Directeur de la Poste de Baton Rouge. M. Chinn demandait que l'on constatât l'époque et l'importance des différentes traites qui ont été lancées sur lui et qu'il a refusé ou négligé de payer, et surtout le montant de ce qu'il doit aujourd'hui au gouvernement; il demandait en outre que le maître de Poste Général donnât tous les éclaircissemens qu'il possède sur les dites soustractions et de plus qu'il soumit toute la Correspondance relative à la destitution de ce maître de poste et à la nomination de son successeur.

Cette proposition a été repoussée, et cela n'a rien d'étonnant, vous savez qu'il entre dans la politique des loco-focos de refuser toute enquête. M. Chinn doit renouveler sa motion aujourd'hui.

Le reste de la séance a été consacré à des Bills particuliers: on a essayé de faire reprendre à leur détriment le bill de la sous-trésorerie; mais cette tentative a échoué.

NEW-YORK.—Une grande assemblée whig a eu lieu à New-York le 26 mai, pour entendre le rapport des délégués à la CONVENTION NATIONALE DES JEUNES GENS. Un grand nombre de citoyens distingués y étaient présens. Le rapport et les discours qu'on y a prononcés ont été accueillis avec la plus grande faveur.

NEW-YORK.—Un combat a eu lieu le 28 mai, aux *Cinq Pointes*, entre une troupe d'environ cent nègres et des Irlandais. Un grand nombre de blancs ont été blessés, et les nègres sont restés maîtres du champ de bataille. Six nègres seulement ont été arrêtés et mis en prison. Une semblable scène est le premier fruit de la réélection d'un maire et d'aldermen locofocos!

NEW-YORK.—M. LABAK, un respectable Allemand de New-York, qui a eu le bon esprit d'abandonner tout récemment la bannière du locofocoïsme, a été assailli, il y a quelques jours, dans sa maison, par une troupe de vauriens qui en ont brisé les fenêtres à coups de pierres. Voilà comment nos adversaires entendent la liberté des opinions.

Le procès du commodore ELLIOT se poursuit toujours.

Une cour d'enquête siège en ce moment à Baltimore pour informer sur les accusations qui pèsent sur le major Cendrum, quartier maître, et le capitaine Dusenberry de l'armée des Etats Unis, à l'occasion de certains marchés faits par eux pour les fournitures de l'armée de la Floride.

On va élever à Philadelphie une statue équestre à Washington en *anthracite* de la Pennsylvanie.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*, du 30 mai:

Un vieillard de nos amis, habitant St.-Louis du Missouri, où il est connu par son amour des beaux arts, nous écrit: " Je viens d'apprendre par votre journal l'arrivée de Fanny Elssler à New-York, (quoique je ne sois de retour de cette ville que depuis deux jours, je refais mes malles et j'y retournerai immédiatement pour voir la SYLPHIDE de l'opéra. Elle pourra se vanter d'avoir fait venir les gens de loin! On compte de New-York à St.-Louis 1500 milles. Rien que cela!

VARIÉTÉS.

LA RUE MAZAGRAN, LES CHACALS ET LES ZEPHIRS.

A peine une idée a-t-elle germé dans la tête de quelques hommes résolus, à Paris, qu'elle est aussitôt exécutée. Il n'y a pas huit jours, on parlait de percer la rue Mazagran, qui joindra la rue Bonne-Nouvelle à la rue de l'Echiquier—Eh! bien, la rue est percée; on a déjà acheté et jeté bas quinze à vingt maisons qui tenaient la place de cette rue. Les braves qui ont défendu si courageusement un poste en Afrique seront certains, du moins, que la mémoire de leur sublime sang-froid ne périra pas.

On s'est encore entretenu, dans ces quinze derniers jours, de ce magnifique fait d'armes. Dans une réunion, où se trouvaient des militaires qui ont long-temps guerroyé en Afrique, on racontait devant nous les habitudes et la vie ordinaire des *Chacals* et des *Zéphirs*, dont se composait la petite garnison de Mazagran; soldats indisciplinés, dont on ne peut rien faire dans les régimens, et qu'on envoie se faire couper la tête de l'autre côté de la Méditerranée. Ces *Zéphirs*, enrégimentés, deviennent des hommes de fer, qui ressemblent beaucoup aux anciens flibustiers. Dans les garnisons, on ne peut guère les mâter que par la force, et on les voit souvent lutter avec leurs officiers. Ils jouent entre eux tout ce qu'ils ont et plus d'un a joué un des doigts de sa main après avoir tout perdu, et a payé l'enjeu. Devant l'ennemi ils n'hésitent jamais, fussent-ils un contre mille.

Quand pour quelque méfait grave on les condamne à être fusillés, ils vont à la mort en gambadant, et jettent au nez des soldats qui vont leur mettre des balles dans la tête, une dernière facétie. On nous a cité un fait, qui montre leur nature sous une autre face encore:

Après la prise de Blidah, on avait enfermé un *chacal* dans une des bicoques abandonnées, situées à peu de distance de la ville, et dont on avait fait un corps-de-garde. Un Maltais, cantinier de son état, vint à passer. Le chacal l'appelle de sa fenêtre et se fait ouvrir. "Pourquoi êtes-vous ici?—Pour rien; on m'avait enfermé par mégarde chez moi.—C'est à vous cette maison?—Certainement; je viens de l'acheter 200 fr. à mon sergent-major.—Diavolo! je suis cantinier, et cela ferait bien mon affaire, j'établirais mon magasin ici, la ville est tout près.... Allons, cédez-moi cela, Français?—Eh bien! pour 300 fr. je vous la donne.—Impossible; je ne pourrais pas vous payer cette somme.—Voyons, je veux vous rendre service, vous avez l'air d'un bon enfant, vous me donnerez 200 fr.—Marché conclu, Français! mais je ne puis vous payer comptant.—Payez moi tout de suite 25 francs, et plus tard nous réglerons le reste."— Ce qui fut dit fut fait. Voilà notre chacal enchanté, et qui laisse le nouveau propriétaire en possession de sa maison. Il courut retrouver ses camarades et se griser avec eux en leur contant l'aventure. Le sergent-major apprend la plaisanterie, et se rend tout de suite à la maison vendue. Le pauvre Maltais était déjà occupé à clouer des planches à boutei[lles]: "Fiche-moi le camp d'ici, et vivement, lui dit le sergent; on ne vend pas ces maisons-là, [illegible]"—Voyons, "mais on m'a vendu cette maison, il vous a mis dedans, l'ancien, vous pouvez raconter cela à vos connaissances. Cette bicoque [illegible] aux Arabes, elle est aujourd'hui au gouvernement. Voilà!"

[illegible]

[illegible]

COMMERCIAL.

Nous attirons l'attention du public est appelée à la vente que fera le Shérif, aujourd'hui à midi, d'une famille de Nègres de valeur, consistant comme suit: la mère, la fille et deux petites filles. Ces esclaves sont vendus pour régler une réclamation contre le propriétaire. (Aussi Noy-Hillou de bonne disposition.) 10 juin.

COMMERCIAL.

MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1840.

Espèces	5 à 6	pour cent prime.	
Billets de Banque des E. U.	2 à 3	do.	
Notes de la Trésorerie	2 à 3	do.	
Souverains	$4 85 à 4 90		
Doublons Espagnols	17 a 17 35		
do. Mexicains	16 a 16 87		
Or Américain	6 à 8 pour cent prime.		

REVUE DU MARCHÉ.
Nouvelle-Orléans, le 10 juin 1840.

Le marché a été calme depuis samedi, et cette inactivité a été surtout remarquable pour le coton et le tabac. Les arrivages des produits de l'Ouest, à l'exception d'un ou deux articles, ont été peu considérables; les demandes cependant sont très limitées et les prix ont une tendance à la baisse.

COTON.—Arrivé depuis le 5 courant: 2,740 balles Louisiane et Mississipi; 5,931 Tennessee et North Alabama; 94 Arkansas; 428 Floride; 78 Texas; en tout 6,091 balles. Il a été expédié dans le même espace de temps:—A Liverpool 4,902; à Glasgow 2,479; à Marseille 90; à Amsterdam 632; à Gottenburg 209; à Trieste 2,313; à New-York 80; à Philadelphie 12; en tout 10,691 balles; ce qui diminue le stock de 4,100 balles, et laisse sur place 112,461 balles, y compris celles qui sont à bord des navires qui n'étaient pas expédiés le 9 courant.

Jamais depuis cette saison le Marché n'avait été aussi calme que pendant ces trois derniers jours d'affaires; les ventes ne se sont élevées journellement qu'à 900 balles environ. Cette inactivité doit être attribuée en partie au peu d'importance du stock en vente, de celui surtout des cotons Louisiane et Mississipi, qui sont le plus demandés; mais la rareté des navires, les prix élevés du fret qui en sont la conséquence, et la fermeté des détenteurs qui ne réduisent à rien diminuer de leurs prétentions, sont les principales causes du calme qui a régné sur le Marché de coton depuis samedi. Cependant quelques-unes des ventes qui se sont faites hier sembleraient indiquer une tendance à la baisse; mais en général nos premières cotes ayant été très-bien soutenues nous les conservons. Nous donnons les détails qui suivent sur les ventes qui se sont faites depuis samedi:—150 balles Louisiane et Mississipi, à 6 5-16 cents, 22 à 8 1-2, 230 à 8 3-4, 20 à 1[illegible], 261 à 7 5-8, 20 à 8 7-8, 20 à 8 1-2, 60 à 9 3-4, 21 à 7 1-2, 341 à 7 5-8, 77 à 7 1-4, 25 à 6 1-4, 45 à 8 1-4, 73 à 8 1-2, 33 à 7 1-4, 500 à 7 3-4, 45 à 9 1-4, 113 à 7 1-2, 25 à 8, 64 à 8 7-8, 23 à 8 1-8; 210 à 7 5-8 cents; 266 Districts de l'Ouest à 7, et 23 Arkansas à 6 1-4 à 7 1-2 cents.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.		Tenn et Nort Alabam.	
Ordinaire,	5 1/2 à 6 1/4	Ordinaire,	5 à 5 3/4
Commun	7 1/4 à 7 3/4	Commun,	6 1/4 à 7
Bon,	9 à 9 1/4	Bon,	7 à 8
Bon à beau,	10 à 10 1/2	Bon à beau,	8 1/2 à 9
Bon à fin,	11 1/2 à	Bon à fin,	9 1/2 à

ETAT DU COTON.

1839, Oct. Stock en main,	6481	15824
Reçu les trois derniers jours	892391	898972
Précédemment,		
		914796
Exporté pendant les 3 derniers jours	10691	
Précédemment,	791644	802335
Stock en main,		112461

SUCRE—*Louisiane.*—Il y a eu plus de demandes pendant ces derniers jours, pour le sucre prime principalement, qui a haussé d'un quart de cent; et nous cotons aujourd'hui, comme le cours général du marché, de 3 à 5 cents. Le stock sur la levée n'est pas considérable et il est en grande partie en seconde mains. Les détenteurs sont fermes à la hausse que nous venons de mentionner, et quelques uns demandent encore des prix plus élevés pour les qualités primes. Il s'est fait une vente de 30 boucauts de choix à une fraction au-dessus de nos cotes les plus élevées. Les qualités inférieures et mitoyennes sont peu demandées et restent à nos derniers prix. Il y a quelques demandes sur les habitations et des offres ont été faites pour plusieurs récoltes, mais nous ne savons pas qu'il se soit fait aucune opération depuis notre dernier rapport.

MÉLASSE—La Levée est beaucoup mieux approvisionnée; mais les demandes continuent à être bornées à de petites parties. Les prix cependant n'ont pas varié; ils demeurent à 18 et 19 cents le gallon, en baril, nous ne connaissons aucune opération sur les habitations.

CAFE—Nous avons eu plusieurs arrivages de Cuba, depuis samedi, et les prix ont un peu fléchi quoiqu'il y ait d'assez bonnes demandes. Cependant nos plus hautes cotes ont été obtenues pour quelques belles parties. Nous cotons le Havane vert prime de 10 1/2 à 11 1/2; mais nous observons que la plupart des transactions se sont faites de 10 3/4 à 11 cents. Le Rio est toujours à 11 3/4 et 12 cents, il en reste peu en premières mains.

FARINE—Depuis samedi les demandes ont presque entièrement cessé, excepté toute fois pour la farine sûre qui est fort rare et qui manque tout-à-fait. Il s'est fait quelques ventes pour la consommation de $5 62 1/2 à 5 75, mais ce premier s'est élevé du cours pendant ces deux derniers jours, et nous cotons aujourd'hui $5 62 1/2 pour la farine superfine. Les arrivages aujourd'hui ont été considérables quoiqu'ils aient été moins nombreux que nous ne l'avons dit dans notre dernier rapport: mais le manque total de demandes pour l'exportation rend le marché excessivement calme et les prix paraissent avoir encore une tendance à la baisse.

TABAC—Il s'est peu fait d'affaires en tabac depuis samedi; la grande difficulté de trouver des navires, et la ferme attitude des détenteurs ont presque forcé les acheteurs à se retirer du marché. Le stock actuellement en vente est peu considérable et composé en grande partie de lots communs, tandis qu'il n'y a presque pas de demandes que pour les belles qualités. Les prix n'ont cependant pas varié, et ils restent à 3 1/2, 5 1/2 et 7 3/4 pour deuxième et 3e des qualités pour les lots supérieurs, 3 1/4, 6 et 8 cents pour les lots communs; 4, 6 1/2 et 9 1/2 pour les beaux lots, 4 1/2 et 5, 7 et 9 pour les lots supérieurs, 5 1/2, 7 1/2 et 9 1/2 pour les lots de choix. Nous n'avons que deux ventes à mentionner savoir:—100 boucauts à 3 à 4 1/2 pour 3e, 6 1/2 pour secondes qualité, et 8 à 8 1/2 pour premières; 15 boucauts à 4 à 5 cents. Arrivé depuis le 5 courant, 1461 boucauts. Expédié dans le même temps, pour Marseilles 216 boucauts, Leghorn 303; New York 18, Philadelphie 30; Gottenburg 128 ensemble, 693 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1839 Oct. 1 Stock en main	632	
Reçu pendant les 3 derniers jours	1461	
Précédemment,	34317	35778
		36740
Exp. depuis pendant les 3 derniers jours	693	
Précédemment,	18928	19621
Stock en main,		17119

CHANGE—Le change sur la France et sur l'Angleterre est mieux demandé, mais les prix sont les mêmes, c'est-à-dire de 12 1/2 à 13 pour cent de prime et à 5 francs sur Paris. Le change sur le Nord n'a également éprouvé aucun changement pour les prix.

FRET—L'arrivée de quelques navires a donné plus d'activité au fret pour l'Europe, quoique du reste les prix n'aient pas varié. Trois navires ont été engagés pour Liverpool à 1d pour le coton, et deux autres seront complété leur cargaison pour le même port au même taux. Un trois mâts a été aussi engagé pour le Havre à 2 cents. On offre beaucoup de fret, sur le cabotage; les prix n'ont éprouvé aucun changement.

MATANZAS, 27 Mai.
Sucre moitié blanc et moitié brun à 3 1/4 à 9 3/4 réaux; id. supérieur 8 1/2 à 10 1/2; blanc seul 9 1/2 à 10 1/2; cuehrado à 5 1/2 à 6 1/2; café de 1ère. qualité $8; 2de. $6 50 à 7; 3me. 5 50 à 6; triage 5 à 5 1/2.

Décédé, hier soir, à 10 heures, M. GEORGE CLARK, de la maison Clay & Clark, natif d'Edinburgh (Ecosse) âgé de 35 ans, et depuis quatre ans résidant en cette ville.

Les membres de la compagnie d'incendie Columbia No. 5, dont il était un des officiers, ainsi que les membres en général des autres compagnies, de même que la société de Mechanics dont il faisait partie, ses amis et ceux de John L. Clay sont invités à assister (sans autre invitation) à ses funérailles, qui auront lieu jeudi 11 du courant, à 3 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No. 202, rue Poydras. 10 juin—2

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.
Navire Platina, Duncan, Glasgow, S Heath & co.
Galliotte Hollandaise, Stant Friesz, Feykes, Amsterdam, H C Gildemeester.
Brick Rosen, Kollenius, Amsterdam, H C Gildemeester.
Goel. New-England, Dockendorf, New-York, J B Bailey,
Goel. Columbia, Gerish, Newburyport, capt.
Goel. David Mass, Rowe, Pensacola, capt.

ARRIVES.
Navire Columbiana, Parker, du Havre, avec un chargement de vins et d'autres marchandises à Blanchard, Elmer & co; De Goer & Rillard; L. Foucard, J. & L. Garnier, Hurtubide Depouilly, Buzbres, Labadie & Jacquelin, R. Groning & co. Jenau frères, F V. Reddock, Devilliers, Coinçon & co. J. Lindon; H. Fachq et à ordre.
Navire Lyons, Agry, de Liverpool 3 avril—au capitaine.
Bateau de remorqué Tennessean, Paulding, de la Passe N. E., ayant à sa remorque le navire Lyons et la goelette Mora.
Steamboat Porpoise, Davis de la passe Nord Est, avec le navire Columbiana.
Steamer Columbus, Robinson, Ouachita,
" Clarksville, Irwin, Nashville,
" Lexington, Alter de Cincinnati,
" Paragon, Bowman de Louisville,

MEMORANDA.
Les navires Mason et Perdonnet ont pris la mer.
Le 9 courant, jusqu'à la tombée de la nuit, il n'y avait rien en vue en dehors de la passe N. E.
Hélé le 31 mai, à la hauteur du Hole in the Wall, navire Plato, faisant voile d'Anvers pour la Havane.

La barique *Clarion*, de la Havane, commencera à décharger ce matin. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. R. GRONING & Co. 10 juin.

La goelette *Croton*, de Matanzas, commencera à décharger ce matin. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. R. GRONING & Co. 10 juin.

TIRAGE OFFICIEL DE LA
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe No. 60.
8 30 54 8 12 56 6 80 26 41 19 52

TIRAGE AUJOURD'HUI à 7 heures à l'Exchange Hôtel.

Gros lot	$ 9,000
1 Lot de	3,000
1 Lot de	1,281
1 Lot de	1,000
1 Lot de	500
10 Lots de	200
20 Lots de	150
50 Lots de	100

Billets, $4 00—coupons en proportion.
Billets à vendre au bureau des Directeurs,
D. & J. GREGORY & Co.
10 Juin 25, rue du Canal.

AVIS.—Le public est prié de considérer l'avis qui a paru ce matin, signé F. Pardo, au sujet du steam-boat Robert Fulton, comme étant une erreur du commis Pardo, et prévient le public que cela n'altère nullement la réputation du steam-boat, ni du commis, ni du capitaine. 10 juin—1t. F. PARDO.

AVIS—La société existant ci-devant entre les soussignés, sous la raison de Adams, Hartwell & Co. a été dissoute le 1er. du courant, par consentement mutuel. Robert Adams et A. C. L. Hartwell continueront les affaires sous la même raison.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1840.
ROBERT ADAMS,
A. C. L. HARTWELL,
10 juin L. H. CONDIT.

[illegible]

COUR DE PAROISSE.—No. 12,863—Ryes, Battle & Co. contre Wm. Herrington.—En vertu d'un commandement de paroisse, j'exposerai en vente publique aujourd'hui 10 juin 1840, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, les esclaves suivants, savoir:
Sam, âgé d'à-peu-près 25 ans, Mintz, âgée d'environ 24 ans, avec ses deux enfans, et Judy, mère de Mintz, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
10 juin CHS. F. HOZEY, shérif.

POIVRE—200 sacs poivre noir de Sumatra, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
10 juin 63, rue Gravier

CAFE—400 sacs excellent café vert de la Havane, en débarquement et en magasin, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
10 juin 63, rue Gravier

JAMBON—50 barriques jambon assorti, consistant en cuisses, plats-côtés et épaules, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
10 juin 63, rue Gravier

TOILE à draps de Russie—40 balles toile grise de Russie à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
10 juin 134, rue des Magasins

SAVON—600 caisses imitation No. 1, et extra No. 1, de la marque de O. & N. Sturvevant & Co. H. Norton et J. M. Mondock, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
10 juin 134, rue des Magasins

CHOCOLAT—10 caisses chocolat doux espagnol, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
10 juin 134, rue des Magasins

VIN de Champagne—100 paniers, en magasin et à vendre par CHARLES S. HARRISON & Co.
24, rue Poydras

CLOUS—100 barils clous de Philadelphie bien assortis et à vendre par C. S. HARRISON & Co.
10 juin 21, rue Poydras

FARINE—103 barils en débarquement du steamer Clarksville, à vendre par C. S. HARRISON & Co.
21, rue Poydras

TABAC du Kentucky—20 boucauts tabac du Kentucky en feuilles, à vendre par C. S. HARRISON & Co.
10 juin 21, rue Poydras

MOUTARDE de Londres—100 caisses de 6 douzaines de bouteilles chaque, à vendre par C. S. HARRISON & Co.
24, rue Poydras

JAMBON—20 boucauts en magasin et à vendre par C. S. HARRISON & Co.
10 juin 21, rue Poydras

10000 BRIQUES à feu d'Angleterre et de New-York, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

BŒUF—318 demi-barils bœuf mess du Cincinnati, en débarquement du steamer Commodore, à vendre par
10 juin. MAHARD & BROTHER, 38, Nlle-Levée.

PORC—100 barils porc clair; 300 de mess; 100 P. O.; 15 demi-barils mess, à vendre par
10 juin. MAHARD & BROTHER, 38, Nlle-Levée.

LARD—50 boucauts Jambons cuites de Cincinnati; 60 do plats-côtés; 40 do. épaules; 100 barils jambons et saindoux, à vendre par
10 juin. MAHARD & BROTHER, 38, Nlle-Levée.

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié de Cincinnati, à vendre par
10 juin. MAHARD & BROTHER, 38, Nlle-Levée.

CAFE—180 sacs café de la Havane, en magasin et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 14, Poydras 10 juin.

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, actuellement en débarquement et à vendre par
10 juin JOSEPH LANDIS & Co, 14, rue Poydras.

FARINE—1200 barils farine à flot, à vendre par
10 juin JOSEPH LANDIS & Co, 14, rue Poydras.

MORUES—110 caisses et 14 barriques à vendre par EDWARD SPRAGUE & co,
10 juin 22, rue de la Douane.

CHANDELLES DE SUIF—100 caisses de dimensions assorties à vendre par EDWARD SPRAGUE & co,
10 juin 22, rue de la Douane.

PAPIERS A ENVELOPPES, CIGARES &c. 100 rames papier assorti—30 milliers cigares espagnols et 3000 boîtes de carton, à vendre par EDWARD SPRAGUE & co
10 juin 22, Douane.

RESINE DE REBUT—200 barils convenables pour les steamers, à vendre à bas prix. Tous les ordres laissés à l'office des soussignés seront promptement exécutés.
PATRICK C. SHANNON & co.
10 juin 57, rue Tchoupitoulas.

SACS DE PITRE—30 balles en magasin et à vendre pour clore un envoi par JAMES D. DENEGRE,
10 juin 16, rue de la Douane.

PAPIER à dessiner, de la manufacture de Londres de Whatman; de toutes dimensions de 4 pieds à 10 pieds et garanti pour la qualité, à vendre par
10 juin NORMAN STEEL & Co, 11, rue du Camp

J. B. FIELD offre à vendre dans la rue Bienville, No. 73 les marchandises suivantes savoir:
30 surons indigo du Caracas et 4 caisses de Manille,
250 barils eau de vie 1re preuve,
200 do do
150 do genièvre,
100 do rum de la Nouvelle Angleterre,
30 do Arcool,
5 do encre bleue,
500 fers de charrue de diverses dimensions,
700 barillets de clous,
100 caisses savon No. 1,
300 barillets blanc de plomb,
40 do ocre jaune,
30 do peinture noire,
20 caisses jaune,
15 do vert,
30 barillets peinture,
100 caisses chandelles de blanc de baleine du Nantucket,
1000 gallons de sperme d'hiver,
4000 do do d'automne,
2000 do do d'hiver, blanchie,
10000 do huile de baleine d'hiver,
150 do barils maquereaux No 3,
do harengs choisis en magasin et en débarquement.
10 juin

PAROISSE D'ORLEANS—COUR DES PREUVES.
SUCCESSION de feu Thomas McGuire—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons qu'ils ont pour lesquelles le compte présenté par W. Justimond, exécuteur testamentaire de feu Thomas McGuire, ne serait pas approuvé et homologué.
Par ordre de la Cour,
10 juin W. F. C. DUPLESSIS, Reg. de Test.

CHANGE sur Londres, à vendre par
10 mai A. ST. GEORGES, rue St. Louis

SEL—7500 sacs sel fin et commun, de Liverpool en débarquement du bâtiment et à vendre par
E. F. JENKINS,
4 juin Encoignure Poydras et Magasins.

LE soussigné, négociant en sel a constamment en main un approvisionnement de sel fin et gros de Liverpool et des Iles Turques, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS,
Enc. Poydras et des Magasins.

SEL—1800 sacs de 2 boisseaux chaque, sel des Iles Turques en débarquement et à vendre par
2 juin ALEX PARK, 91 Commune.

SEL—Sel gros et fin de Liverpool, à vendre en quantités au gré des acheteurs par
2 juin ALEX. PARK, 91 Commune.

PERDU—Hier dans l'après midi, on suppose dans la rue Poydras entre la levée et la rue du Camp, un billet de Robert et Martin, daté du 9 mai 1839, payable à un an de date, de la somme de $70 10 cents et endossé par J. Isler. Le public est prié de ne pas négocier ce billet et une récompense convenable sera donnée à celui qui le rendra à
9 juin—2 W. B. JOHNSON, 76 Camp

ESPECES—Piastres mexicaines, à vendre par
9 juin KOHN DARON & Co, 28 Bienville.

CAFE—200 sacs de la Havane, à vendre par
9 juin R. GRONING & Co.

BOIS de Campêche—120 tonneaux, à vendre par
9 juin R. GRONING & Co.

GENIEVRE de Hollande—30 pipes à vendre par
9 juin R. GRONING & Co.

RUM DE STA CRUZ—10 poinçons vieux rum de Sta Cruz, à vendre par
9 juin R. GRONING & Co.

CAFÉ de la Havane en lots au gré des acheteurs à vendre par
9 juin ABRAHAM FRIER, 34 Gravier.

ON peut avoir du fret payant pour Baltimore, en s'adressant à
9 juin CHAS CLEGG, 47 Royale.

CHARRETTES, drays, wagons roues, etc. constamment à vendre par
9 juin JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.

BOTTES et brodequins—112 caisses bottes et brodequins fins et forts en magasin et à vendre par
9 juin DAVIS & HOBART, 16, Douane.

SALAISONS et sauces de tout sortes, moutarde, poivre, olives, fruits à l'eau de vie à vendre par
9 juin DAVIS & HOBART, 18, Douane.

SIROP—100 caisses en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART,
9 juin 18, Douane.

PAPIER à enveloppes—100 rames de petites dimensions en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART,
9 juin 18, Douane.

CIDRE de Champagne—100 caisses en peinte et 1/2 do à vendre par DAVIS & HOBART,
9 juin 18, Douane.

CRANBERRIES—50 1/4 de barils et 30 1/2 do en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART,
9 juin 18, Douane.

LAINE et CUIRS—99 balles de laine et 217 cuirs en débarquement de la goelette Watchman, de Matamoros, à vendre par R D BLOSSMAN,
9 juin 30, Bienville.

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié reçus par le steamer Tarquin, et à vendre par
9 juin JUSTUS VAIHIN & co. 26, Poydras.

FARINE—1500 barils farine superfine des marques de choix à vendre par
9 juin. ADAMS HARTWELL & Co, 36 Poydras.

SAINDOUX—800 barillets saindoux en feuilles à vendre par
9 juin. ADAMS HARTWELL & Co, 36 Poydras.

PORC—500 barils mess M. O. pour l'usage des habitations à vendre par
9 juin ADAMS HARTWELL & Co, 36 Poydras.

BŒUF—110 demi barils bœuf mess pour familles à l'inspection et à vendre par
9 juin ADAMS HARTWELL & Co, 36 Poydras.

LARD—116 boucauts jambons, plats côté, épaules de Cincinnati, à vendre par
9 juin ADAMS HARTWELL & Co, 36 Poydras.

BEURRE ET FROMAGE—60 barillets beurre de l'Ouest et 70 barriques fromage en magasin et à vendre par
9 juin ADAMS HARTWELL & Co, 36 Poydras

100 sacs café Havane vert.
200 caisses sucre Havane blanc.
150 milliers cigares.
5 balles toile-à-draps de Russie.
10 do Ravens Duck.
3 caisses linge de table du Bearn,
80 jarres huile d'olive à bryler
100 barils vin de Malaga doux, à vendre par
9 juin. CUCULLU, LAFEYRE & co.

AVIS.
A partir du 28 mai 1840, la société existant sous la raison de Vincent, Vignié et de Feriet, est dissoute d'un commun accord; les soussignés restent seuls chargés de la liquidation et continueront le même genre d'affaires sous la raison de Vincent et de Ferriet.
W. P. VINCENT.
6 juin—3 GABRIEL DE FERIET.

LE soussigné ayant été nommé syndic des créanciers de Martin Gordon, Jr. prie tous les créanciers de lui présenter leurs réclamations, avec la description des billets, la mention de la date, de l'échéance, et du taux de l'intérêt dû, avec les renseignements nécessaires pour se référer aux actes d'hypothèque par lesquels les billets sont garantis.
Nouvelle Orléans, le 6 juin 1840.
8 juin—1 CHRISTOPHER ADAMS, Jr.

ESCLAVES DE VALEUR, *en vente privée.*
POUR être vendus à crédit, en billets endossés à satisfaction:
GEORGE, âgé de 23 ans, bon ingénieur.
LONG BEN, âgé de 24 ans, bon scieur de bois et forgeron passable.
CHARLES, 27 ans, un bon bûcheron.
Les nègres ci-dessus sont d'un caractère excellent et pleinement garantis. S'adresser à J. A. BEARD, encanteur,
8 juin 68, rue de la Commune.

UN jeune homme, connaissant la chirurgie trouvera à s'occuper, rue de Chartres 12 143, si la personne parlait anglais elle obtiendrait la préférence. 8 juin—3

DURANT l'absence du soussigné de cette ville M. Auguste Moller est chargé de diriger les affaires et fondé de ses pouvoirs à cet effet.
8 juin. A. ST. GEORGES.

LE soussigné ayant acheté l'intérêt de M. E. Smith, dans la maison existant sous la raison de Smith & Vorhees, continuera les affaires sous la même raison, et pour son seul propre compte.
8 juin—3 M. J. VOORHEES.

LE soussigné offre ses services aux personnes qui désireraient avoir des plans d'habitations, de maisons, de terrains, des devis de bâtiments, des toisés de murs, ou tout autre travail qui a pour base les mathématiques ou l'architecture.
Ayant été mis en possession par M. Tillé, voyer, d'un duplicata de ses titres et archives, désignant les traces dimensions [illegible] terrain de la ville, soit à partir des [illegible] [illegible]

[illegible]

POUR ST. MARTINVILLE et tous les ports intermédiaires.—Le steamer neuf et bon marcheur A. FUSELIER, capitaine Williamin, partira pour les ports ci-dessus mercredi, 10 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
9 juin FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 25, rue St.-Louis.

BATEAU DE LA MALLE.
POUR LOUISVILLE—Jeudi le 10 courant, à midi—Le steamer EDWARD SHIPPEN, capitaine J. C. Russel, partira comme ci dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Gravier ou à
9 juin R. C. SHANNON & Co, 67 Tchoupitoulas.

POUR LOUISVILLE, Cincinnati, Pittsburg et les ports intermédiaires.—Le magnifique steamer COMMODORE, capitaine Eckert, partira pour les ports ci-dessus Mercredi, le 10 courant, à 4 heures de l'après-midi. Le Commodore a de beaux emménagements sur le pont. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine ou au commis à bord, à l'extrémité de la rue Poydras. 8 juin—3

POUR MATAMOROS. (par le Brazos.)
La goelette packet WATCHMAN, capt. J. Murray, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à W. F. VIGERS & Co.
9 juin 30, rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE—La goelette fine voilière AGNES, capitaine Sharp, partira pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord ou à
9 juin JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.

LA goelette SARA HELEN, capitaine William Forman, partira positivement pour Vera-Cruz sous le plus bref délai. Pour un petit reste de fret et pour passage, s'adresser à A. VAUDRICOURT, au bureau de Godet, Mordacque & Co., rue Toulouse. 6 juin

POUR NEW-YORK.—La bon brick ATLAS, capitaine Anderson, peut prendre quelques tonneaux de plomb et une partie de fret. S'adresser à
6 juin GEO. GREEN & BRO, 26, Camp.

POUR LA HAVANE.—La goelette fine voilière CREOLE, capitaine Cormier, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord au bas de St.-Pierre ou à A. CAPDEVIELLE & Co.,
15 juin Toulouse, No. 19.

POUR NEW-YORK—Le brick fin voilier GEORGE, capt. Daniel Pepper, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée peut prendre 60 boucauts de sucre sous le pont et 200 barils dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
5 juin 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE—La goelette ECHO, capitaine Fales, ayant une grande partie de sa cargaison engagée peut prendre encore 60 tonneaux de fret pesant sous le pont et 100 barils sur le pont. S'adresser à G. BEDFORD & BECK,
5 juin 24, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK.
Le brick fin voilier GEORGE, capt. Pepper, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
4 juin 24, rue de la Douane.

POUR LE HAVRE.
Le beau navire français L'ALEXANDRE TOUSSIN, capt. Lecommois, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, sera expédié sous peu de jours. Pour balance de fret ou pour passage, ce navire ayant de beaux emménagements, s'adresser à BLANCHARD, EIMER & Co.
3 juin—6 20, Bienville.

A VENDRE—Un sloop fin voilier jaugeant 10 tonneaux. S'adresser au No. 6, rue Conti.
2 juin—3.

POUR BORDEAUX—Le joli navire TALMA, capitaine J. Cayol, partira pour cette destination, le lundi, 8 du courant fixe, par remorqueur. S'adresser pour fret de 150 balles coton et passage, au capitaine à bord, en face de la rue de l'Hôpital, ou à
2 juin R. A. LEFEBVRE & Co, 10, Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le trois-mâts neuf, HERCULEAN, capt Cook, peut prendre 100 balles de coton sur le pont. Pour ce fret ou pour passage, s'adresser en face de la presse à coton d'Orléans, ou à
2 juin GEO. GREEN & BR, 26, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—La goelette fine voilière HERO, capitaine Duncan, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. BEDFORD & BECK
2 juin 24, rue de la Douane.

POUR HAMBOURG & BREME.—Le navire de première classe, et fin voilier, OLBERS, capitaine Exter, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste de son fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
29 mai SCHMIDT & Co, 53, rue Bienville.

POUR LE HAVRE.—Le navire En [illegible] ANTIOCH, capt Wescott, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
29 mai S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

POUR MARSEILLES ET LIVOURNE—Le navire fin voilier EMPORIUM, peut prendre pour l'un de ces deux ports 100 balles de coton, ou 500 balles de tabac, et une demi douzaine de passagers. S'adresser au capitaine à bord en face de la presse à coton du Mississipi ou à J. & D. FEHRMAN,
19 mai—8 26, Bank Place

POUR MATAMOROS.—La goelette CUMANCHE, capt. Hoffman, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J F LAGUERENNE & Co.
19 mai 57, rue Tchoupitoulas

MESSRS. PLEYEL & Co. de Paris jaloux de conserver la confiance dont ils jouissent sous le rapport de la qualité des Pianos de leur manufacture, viennent d'envoyer à leurs frais, dans notre ville, un de leurs ouvriers qui fabrique [illegible] les Pianos auxquels il ont appliqué un système de construction en fer creux, dont la solidité n'a pas répondu à ce qu'ils en avaient espéré, surtout en ces pays.

Cet ouvrier, M. PIERSON, vient d'arriver par l'Alexandre Toussin, et toutes les personnes qui ont des pianos de cette description sont informées que M. Pierron doit y faire sans frais de [illegible] MM. Pleyel & Co., toutes les réparations ou changemens de dispositions nécessaires pour mettre ces instruments à l'abri de tout accident et garantir la plus parfaite sécurité [illegible]

S'adresser à MM. HERBAULT FRERES, 78, rue Bienville, qui viennent de recevoir de nouveaux pianos sur lequel ont été opérés tous les perfectionnements dont M. Pierron doit faire l'application à ceux d'importation antérieure.
8 juin—2

IL a été volé hier au soussigné, dans sa maison à Gretna, un porte-feuille brun contenant environ $10 en billets de [illegible], un billet de la Banque des Citoyens [illegible] et autres papiers qui ne peuvent être utiles qu'au propriétaire, entre autres un reçu de la date de $662 32, par M. J. Depouilly par ordre de M. P. Soulé, dont le paiement a été arrêté. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui remettra ledit portefeuille ou le jettera dans la boîte aux lettres de la poste. En abandonnant les $10 qui s'y trouvaient, le portefeuille et la personne qui le rapportera.
9 juin—3 BERNARD MUNCH, Encoignure Craps et Presse.

AUX EMIGRANTS FRANÇAIS ET AUTRES—bureau de placement et de correspondance—Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux émigrants français et autres, qu'il vient d'ouvrir un bureau de placements et de correspondance, rue du Canal No. 42, à la rue du Camp, où il se chargera de procurer des emplois à ceux qui pourraient être embarrassés pour en trouver. Les habitants, les négociants et les propriétaires sont également invités à s'adresser au bureau pour les employés dont ils auront besoin.
6 juin—6 J. F. HECHLER.

FLEURS ET GRAINES DE TOUTE ESPECE—Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera chez lui, rue du Canal, No. 42, un assortiment complet de fleurs de toutes sortes et de graines pour les jardins potagers et pour les plantes [illegible] de tous les pays du monde. Desireux [illegible] amateurs et des habitants il [illegible] [illegible] les prix de [illegible]
J. F. HECHLER.

DEMANDE D'EMPLOYE—Un jeune homme de quatre [illegible] ans d'expérience dans un magasin de drogues [illegible] [illegible] la pratique des affaires. Un jeune homme Allemand serait préféré. S'adresser au magasin de Drogues de H. CURTIUS, Encoignure des rues de la Canal et Tchoupitoulas.

CABARET A VENDRE pour cause de départ, encoignure Royale et Quartier. S'adresser sur les lieux.
5 juin—5

CABARETE DE VENTA.
Esquina de las calles Real y Cuartel
EL amo debiendose ausentarse. En la misma casa daran razon. 5 junio—5.

TRAITES sur Boston, à vendre par
5 juin KOHN, DARON & Co. 28, Bienville.

CHANGE—Traites sur Londres, à vendre par
5 juin KOHN, DARON & Co. 28, Bienville.

ESPECES—Piastres mexicaines, à vendre par
5 juin KOHN, DARON & Co. 28, Bienville.

DOUBLONS Mexicains, à vendre par
5 juin KOHN, DARON & Co. 28, Bienville.

ACIER DE HASENCLEVER.
LE soussigné a en magasin et tiendra constamment un approvisionnement de l'acier bien connu et garanti de MM. JOHN BERND. HASENCLEVER & SONS REMSCHEID, qu'il offre à vendre en quantités convenables aux acheteurs.
HUGO C. GILDEMEESTER,
19 fev—6m 45, rue Bienville

FER DE SUEDE.
LE soussigné a constamment en mains un approvisionnement de fer plat de 1/4 sur 1 1/4 jusqu'à 12 sur 1/2; de carré de 1/2 à 2 pouces, du rond de 1/2 à 2 pouces. Les marchands de fer pourront toujours être approvisionnés par parties à leur gré à des conditions libérales.
HUGO C. GILDEMEESTER,
10 fev—6m 45, rue Bienville

GENIEVRE DE HOLLANDE.
LE soussigné a en débarquement du brick Alwina, de Rotterdam, d'envoi de MM. Simon Reynbende & Sons Schiedam—200 pipes genièvre de Hollande de la marque bien connue du bateau à vapeur, qu'il offre à vendre sur la Levée par parties convenables aux acheteurs, et à des conditions avantageuses.
HUGO C. GILDEMEESTER,
10 fev—6m 45, rue Bienville

SANGSUES!!!—Reçu par les navires Zampa, Union et Indiana des sangsues de choix, à vendre depuis 6 1/4 cts jusqu'à 25 cts. pièce, à l'entrepôt général, rue du Quartier no. 25, entre les rues Condé et Vieille Levée.
Nota.—L'entrepôt en sera toujours fourni, et les prix ne varieront jamais.
DE PLUS—Biscuits, vermifuges pour enfants, et quelques superbes chiens de race, à vendre à des prix modérés.
Entrepôt de vins et liqueurs. 4 juin

RESIDENCES D'ÉTÉ
A VENDRE OU A LOUER.
TROIS belles propriétés très agréables, sises à la Passe Christiane, faisant face au Golfe du Mexique, à la proximité des quais et dans les voisinages les plus recherchées pour l'agrément et la commodité des familles qui, surtout, recherchent les bains de mer.
La première est on ne peut mieux améliorée, ayant une très jolie maison de quatre pièces et galerie avec plusieurs bâtisses dans la cour, un joli jardin de fleurs sur le devant et un beau verger de pêchers, pruniers et figuiers, le tout en plein rapport et dont les fruits sont de qualités rares et à cent pas de la porte, une source d'une eau claire et limpide.
La 2ème. est une petite maison de deux pièces et galerie, cuisine et chambre à domestique, ayant aussi un joli jardin et plusieurs arbres fruitiers.
La 3ème. est attenant à la 1ère., ayant aussi plusieurs bâtisses très logeables. Ces trois propriétés sont très bien entourées et en bon état. Pour plus amples renseignemens s'adresser au No. 90, Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti. 4 juin—6

A LOUER—La maison de résidence et l'établissement servant d'écurie publique, situés à l'encoignure des rues St. Louis et Bourbon. La possession en sera donnée immédiatement, s'adresser à
JN. LS. RABASSA
6 juin—6 Rue Rampart entre Dumaine et St. Philippe.

REÇU par les derniers arrivages de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, savoir:
100 barriques vin Montferrand,
50 do. do. St-Emillion,
50 do. do. St-Estephe,
20 do. do. St-Julien,
800 caisses vin de différentes marques,
25 caisses vin blanc Haut Sauterne,
25 do. do. Graves,
35 do. liqueurs assorties,
25 do. absynthe,
25 do. Kirchenwasser,
25 do. fruits à l'eau de vie,
5000 Bouchons. LOISON & SILVESTRE,
3 mai 73, rue Royale.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants, reçus par les derniers arrivages:
120 demi pipes eau-de-vie de Cognac "Arm" pre-dve, marque A. Duffaut, jaune,
[illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR FAUCHIER & FERNANDEZ.
IL sera vendu mercredi 10 du courant, à 4 heures de l'après midi, rue Royale, entre les rues St-Philippe et Ursulines une quantité de meubles consistant en lits, tables à jeu, canapés, armoires, lavabos, &c. 9 juin

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, jeudi 11 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, à son magasin d'encan, rue Conti No. 20.
55 paniers bouteilles porter,
500 Jambons,
25 pipes genièvre,
620 dames-jeannes de 5 gallons chaque, en débarquement des barques J. H. Adams et Johann George venant de Brême. Les marchandises seront livrées sur la Levée.
Conditions, à la vente. 9 juin

PAR H. B. SYKES.
Vente de poissons et de savon.
IL sera vendu mercredi, dans l'après-midi, à 4 heures 1/2, dans la maison d'entrepôt de Jones & Co, dans la rue Gravier, près de la rue du Camp, pour le compte et risque de M. R. Clark, qui s'est rendu acquéreur à une vente faite par moi le 30 mai dernier et qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication:
45 boîtes de moumon,
119 caisses de savon.
Conditions—Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, au dessus 90 jours de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 9 juin.

PAR DUTILLET & GUINAULT.
IL sera vendu samedi prochain 13 juin courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,
27 lots de terre situés au faubourg Washington, District Duralde, désignés par les Nos. 1 à 7 et 14 de l'îlet No. 17 et 2 à 20 de l'îlet No. 20. Ces terrains sont renfermés par les rues du Congrès, de l'Indépendance, la promenade des Bons-Enfans, les rues Morales et Urquhart. Le tout conformément à un plan dressé par J. A. Pueyo, sous la date du 8 juin 1840.
Conditions—1/10 comptant, et la balance à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque.
9 juin.

PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu mercredi le 10 courant, à 10 heures à notre magasin d'encan, rue de la Commune No. 58, la porte après le City Hôtel:
Un assortiment général de meubles de maison, tels que bois de lits, matelas, bureaux, tables etc.
Ainsi que 25 barils sucre raffiné; une quantité de cigares de la Havane, de la Floride et de mêlés; de la ficelle, pour emballer, des fruits à l'eau de vie importation récente.
9 juin

VENTES PAR LE MARSHALL DES E.-U.
M. L. Dawson & Co. contre Galabert.
Cour de Circuit des Etats Unis, District Oriental de la Louisiane No. 603.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats Unis, j'ai saisi et exposerai en vente publique à la Bourse de Cité rue St. Louis entre Chartres et Royale, samedi 13 juin 1840, à midi, un lot de terre situé dans la 3me municipalité, nouveau faubourg Marigny, mesurant au pied français, 30 pieds face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, dans l'îlet No. 202, renfermé par les rues de l'Union, Français, Morales et Urquhart, ensemble les améliorations qui se trouvent sur le dit lot de terre, ainsi qu'une machine à distiller, pour satisfaire le jugement rendu de la dite affaire.
Conditions Comptant.
Bureau du Marshal, Nlle Orléans, 11 mai 1840.
10 mai—25 M. MARIGNY, Marshal des E. U.

D. T. Walden contre Edward Livingston et autres.
Cour de Circuit des Etats Unis District Oriental de la Louisiane, No. 670.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats Unis, j'exposerai en vente publique à la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre Chartres et Royale, mercredi 15 juillet, à midi, un certain lot de terre et les améliorations, situé dans la 2de municipalité, mesurant 20 pieds 11 pouces et 4 lignes à la rue de la Nouvelle Levée, 16 pieds 10 pouces et 4 lignes à la rue Tchoupitoulas, 72 pieds 9 pouces à la rue de la Commune et 78 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la limite Sud, le tout mesure américaine; pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions comptant.
Bureau du Marshall, le 11 mai 1840.
10 juin—30 M. MARIGNY, Marshal des E. U.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS DU DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE—No. 676—S. T. Walden contre Edward Livingston et al.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le district Oriental de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la bourse, St. Louis mardi, le 9 juillet 1840, à midi. Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui sont dessus, l'un mesure 20 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la rue de la Nouvelle Levée, 16 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la rue Tchoupitoulas, 72 pieds 9 lignes sur la rue de la Commune et 78 pieds 10 pouces et 6 lignes sur le côté méridional, mesure anglaise; l'autre lot de terre mesure 20 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la rue de la Nlle Levée sur une profondeur de 79 pieds 10 pouces et une ligne sur la ligne qui le sépare du lot No 3, et se prolonge vers la rue Tchoupitoulas sur laquelle il a une façade de 18 pieds et 6 lignes sur la rue Tchoupitoulas.
M. MARIGNY,
9 juin—27 Marshal des E. U.

SUCCESSION DE L. H. NEWTON—Vente par le régisseur des testaments—Samedi le onze juillet 1840, à une heure p.m. à la Salle des Bains de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale. En vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu pour le compte de la succession de Louis Henry Newton décédé, l'esclave KETTY, âgée de quinze ans.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à six mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothéqués jusqu'à parfait paiement.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant W. Y. Lewis Not pub.
9 juin W. F. C. DUPLESSIS, Reg des Testaments.

A VENDRE EN VENTE PRIVÉE
TROIS Lots de Terre dans le "Mechaniques" [illegible] rive droite du Mississipi, en face de la ville de Lafayette, près de Gretna. Ces trois lots sont désignés par les numéros 9, 4 et 3 de l'îlet No. 2. Le lot No. 9 forme l'encoignure des rues Front et Newton. Les lots Nos. 3 et 4 sont contigus au lot No. 9 sur le derrière qui fait face à la rue Newton. Les bâtisses qui sont dessus sont très [illegible] il y a dans la cour un magnifique chêne et plusieurs arbres fruitiers. Egalement à vendre dans le même village un lot de terre (No 14) le quatrième à partir du fleuve, faisant face l'avenue Copernic, et les rues quatrième, cinquième et Newton et mesurant 300 pieds de face à l'avenue [illegible] et 250 pieds à la rue Quatrième. Pour les détails, s'adresser à Mr Charles Pitman au ferry de Gretna. [illegible]

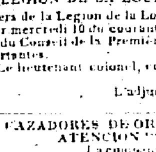

Nlle. Orléans, 4 juin 1840.
LEGION DE LA LOUISIANE.
LES Officiers de la Legion de la Louisiane sont requis de se réunir mercredi 10 du courant, à six heures du soir dans la Salle du Conseil de la Première Municipalité, pour affaires importantes.
Le lieutenant colonel, commandant
C. F. DAUNOY.
L'adjudant de la Legion,
4 juin C. MASSIEU.

CAZADORES DE ORLEANS,
ATENCION!!!

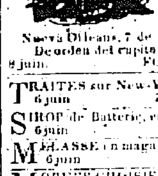

La compania se reunira el viernes, 12 del corriente a las siete en punto de la noche, de uniforme, para tratar de asuntos que interesan al cuerpo, se recomienda la mayor asistencia y puntualidad a todos los miembros en general. La reunion en el antiguo convento de las Ursulinas situado calle Conde, entre calle Barracks y Hospital.
Nueva Orleans, 7 de Junio 1840.
De orden del capitan,
8 juin. FCO. A. GARCIA, Sargento primero.

TRAITES sur New-York, à vendre
6 juin ZACHARIE & Co, 88, Douane

SIROP de Batterie, en magasin et à vendre par
6 juin J. N. CARDOZO, 14 Gravier

MELASSE en magasin et à vendre par
6 juin J. N. CARDOZO, 14 Gravier.

MORUES CHOISIES.—24 barils de qualité prime, à vendre par G. BEDFORD & BECK,
6 juin 24, rue de la Douane.

MAQUEREAUX—Vingt-quatre barils No. 3, en débarquement et à vendre par G. BEDFORD & BECK,
6 juin Rue de la Douane

A VENDRE,—300 Pièces pantalons de cotonnade,
100 Levites et habits de guingham,
300 do. do. de cotonnade,
300 Blouses de toile grise.
Faits et à vendre par D. ISRANG & Co,
29 mai 29, Vieille Levée.

BATEAUX—2 bateaux, l'un desquels a une bonne voile et une ancre, amarrés en face de la rue Gravier, à vendre par ADAMS HARTWELL & Co.
29 mai 36, rue Poydras.

DEMANDE D'UN JARDINIER.
UN bon jardinier, parlant français et porteur de bonnes recommandations, trouverait à s'employer sur une habitation à quelques lieues de la ville en s'adressant à BOULIGNY & GANUCHEAU,
4 juin—6 No. 18, Vieille Levée

DEMANDE D'EMPLOI—Une jeune dame blanche, avec son enfant, désire se placer en qualité de nourrice. Elle consentirait à aller à la campagne, ou à demeurer en ville, et elle peut fournir les meilleures recommandations. S'adresser par écrit à M. H., au bureau de l'*Abeille*.
4 juin—4

A VENDRE—Une bonne barouche de seconde main, à deux chevaux et en parfait état. S'adresser à J. T. KELLOGG,
4 juin—4 Enc. des rues Perdido et du Cirque.

COUTELLERIE DE ROGERS—Les soussignés offrent à vendre un lot de coutellerie supérieure de Joseph Rodgers et Sons, de Pickesfield, autres fabricants. Ce lot consiste en canifs et couteaux de poche; en rasoirs et en [illegible] supérieurs.
27 mai HYDE & GOODRICH, 17, rue de Chartres.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NELLE.-ORLEANS
20 mai 1840.
CETTE Banque tire des checks, à vue, sur New-York, Philadelphie, Baltimore et Louisville.
20 mai, GEO. O. HALL, Caissier

AVIS aux dames qui désirent mettre leurs coiffures au courant des modes!! Le soussigné a l'honneur de les informer qu'il s'engage (moyennant la somme de vingt piastres) de démontrer avec principe, et en six leçons, les dernières coiffures de Paris, d'après le journal qu'il reçoit régulièrement: Les élèves ont l'avantage de travailler sur nouvelle théorie. Son magasin est toujours pourvu d'objets de toilette les plus nouveaux, ainsi que de perruques d'hommes et de dames, bandeaux, nattes, frisettes confectionnés par lui. Un vaste salon est également disposé pour la coupe des cheveux.
La réputation dont jouit l'établissement, est une preuve évidente des soins qu'on y prodigue.
THEODORE, maison de Paris, rue de Chartres
No. 150, vis-à-vis l'Hôtel d'Orléans. 1er. juin—30

AVIS.—Le soussigné, agent de la maison Godet, Mordacque & Co., de Vera-Cruz, informe ses amis et le public qu'il a établi son bureau d'agence dans la rue Toulouse, entre les rues de Chartres et de la Levée, où il est prêt à recevoir et exécuter tous les ordres et les affaires qu'on voudra lui confier.
14 m A. VAUDRICOURT

UN homme et sa femme, sans enfans, tous deux d'un âge moyen et arrivés cette année de Bordeaux, s'offrent pour être employés dans une maison en ville ou hors de ville. Ils sont de bonne santé, industrieux et peuvent donner de bonnes recommandations.
S'adresser de bouche ou par la poste à M. Chatelanat, rue Gravier No. 119. 4 juin—3

SALON POUR LES DAMES.
LE soussigné informe respectueusement les dames et les messieurs de cette ville qu'il a monté à grands frais un magnifique salon bien aéré, où il sera servi des glaces, des Sorbets, des fruits confits, du Soda, du Punch à la Romaine et toutes les autres boissons et liqueurs qui peuvent être demandées dans un établissement de ce genre. Ce salon est situé au second étage de l'établissement des bains de l'Arcade dans la rue du Camp, la porte voisine de celle du théâtre. Il y aura une entrée particulière. Le propriétaire espérant s'attirer la protection du public consacrera tous ses soins à cet établissement et veillera à ce que les consommations y soient des plus recherchées. Le salon sera ouvert pour la première fois ce soir, samedi, le 6 juin. Il y aura un piano à la disposition des visiteurs. Billets d'entrée 50 cents. Le montant en sera donné en rafraîchissements.
Aucun cavalier ne sera admis sans être accompagné d'une dame; et il est bien entendu que l'entrée sera défendue à toute personne inconvenante.
6 juin—12 B. D. COUTOULA.

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
Graveurs de Planches de Billets de Banque,
[illegible] à la Nouvelle-Orléans.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Checks, Sceaux, &c. gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les font dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.
Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque qualité supérieure. [illegible] l'encoignure des rues Royale et de Conti.
Nouvelle-Orléans, 1er. Novembre 1839.

AVIS. NANKINS, COTONS, [illegible]
[illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu vendredi, 12 du courant, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à midi, le nègre nommé BEAL, âgé d'environ 34 ans, Un bon garanti que les titres, l'acte de vente sera passé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Conditions à la vente. 10 juin—3

PAR L. A. GARIDEL.
SAMEDI, 13 du courant, il sera vendu, à midi, à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale.
1o. UN TERRAIN situé à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Victoire, mesurant 34 pieds anglais de face à la première rue sur 106 pieds, 6 pouces de profondeur et face à la seconde. Il y a sur ce terrain un magasin en briques à étage ayant 34 pieds de face sur 60 pieds de profondeur, sur le reste du terrain il y a une cuisine en briques à étage, le tout couvert en ardoise.
2o. UN TERRAIN situé sur les Champs-Elysées, ayant 61 pieds de face à la dite rue sur 106 pieds 6 pouces de profondeur; il y a sur toute la largeur dudit terrain une cuisine en briques, et à étage couverte en ardoises ayant des dimensions entre les deux terrains de [illegible] la réserve de 2 pieds. Si ledit terrain n'est pas vendu en tout, il sera offert en 3 lots d'égales dimensions de 21 pieds 4 pouces. Les deux propriétés ci-dessus mentionnées sont tout au haut du Rail-Road Pontchartrain.
Conditions.—Un dixième comptant et la balance à un et deux ans en billets endossés à satisfaction et hypothéqués jusqu'à parfait paiement. 10 juin—4

PAR DUTILLET & GUINAULT.
IL sera vendu samedi prochain, 13 du courant à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:
La négresse Julienne, créole, âgée d'environ 30 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et parfait sujet, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi et recommandée sous tous les rapports.
Conditions—1/3 comptant, et la balance à 3 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 10 juin.

PAR A. L. FERNET.
Bureau No. 21, rue Conti.
Vente positive.
IL sera vendu jeudi 11 du courant, à 4 heures et demie, à l'encoignure des rues Tremé et Canal, le café et le bail du terrain, ainsi que la boulangerie, avec les comptoirs, chaises, tables, carafes, tableaux, lampes, glaces, verres et tous les accessoires appartenant audit café. Conditions, comptant. 10 juin—3

PAR HEWLETT & CENAS
Vente continuée.
IL sera vendu aujourd'hui 10 courant, à 10 heures du matin, à l'Hôtel St. Charles:
Tous les meubles, liqueurs et vins de l'établissement, abandonnés par ledit John McDonnell à ses créanciers et aux créanciers de Gloyd et McDonnell, et aux créanciers de McDonnell et Waterman.
Conditions—Toutes sommes au-dessous de $500 comptant, de $500 à 1000 60 jours; de $1000 à 2000 90 jours; de $2000 à 3000 quatre mois; au-dessus de $3000 six mois de crédit; le tout en billets souscrits et endossés à la satisfaction du syndic. 10 juin—1

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu, samedi, le 13 courant, à midi, à la Salle de Bains de l'Hôtel St. Louis, pour le compte et risque de M. J. E. Kerr, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 27 mai dernier par M. Barnett Sr., encanteur.
60 actions du fond capital de la Compagnie d'assurance du Commerce, payées en entier, c'est-à-dire $50 par action.
Conditions: comptant. 5 juin.—10

PAR P. A. GUILLOTTE.

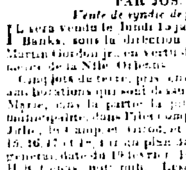

IL sera vendu jeudi, 11 courant, à 9 heures du matin au domicile du dit encanteur, rue du Camp.
17 VACHES créoles, toutes avec de très jeunes veaux. Ces vaches sont de choix, d'un grand troupeau formé et élevé, depuis plusieurs années dans les plaines de Carrollton.
Terme: 60 jours. 5 juin—4

PAR JOS. A. BEARD.
Vente de syndic de propriétés de valeur.
IL sera vendu le lundi 15 juin 1840, à midi, à l'Arcade de Banks, sous la direction du syndic des créanciers de Martin Gordon jr. en vertu d'un ordre de la Cour de Commerce de la Nlle Orléans.
Cinq lots de terre, pris ensemble ou séparément, avec les améliorations qui sont dessus, situés dans le faubourg Ste. Marie, dans la partie la plus avantageuse de la seconde municipalité, dans l'îlet compris entre les rues St. Charles, Julia, du Camp et Girod, et désignés par les numéros 14, 15, 16, 17 et 18, sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer général, daté du 19 février 1836, et déposé dans l'étude de H. B. Cenas, not. pub. Lesdits lots sont contigus et ont chacun, conformément au dit plan, 27 pieds de face à la rue St. Charles, sur 149 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, (le tout mesure américaine.) Le lot No 18 forme l'encoignure des rues St. Charles et Girod, se prolongeant sur le derrière, sur un passage commun pis[illegible] jeté qui traversera tout l'îlet et qui est commun à tous les lots.
Conditions, comptant. Les actes de vente, par devant L. Herman, not. pub. aux frais des acquéreurs. 12 mai.

A LOUER.—Le magasin No. 20 de la rue de la Douane, ci-devant occupé par Messrs Colt & Co. Possession pourra être donnée immédiatement. S'adresser à
25 mai— H. C. CAMMACK & Co.

ASSOCIATION DE CHARITE DES POMPIERS DE LA NLLE. ORLEANS.
UNE assemblée des Directeurs de cette association aura lieu dans la salle de la compagnie des Pompiers Mississipi No. [illegible], mardi au soir, le 9 courant, à 7 1/2 heures.
Par ordre,
5 juin—2 THOMAS LOGAN, Secr.

AVIS.—Les soussignés ayant été dûment nommés commissaires pour estimer et évaluer les dommages et les [illegible] causés par l'élargissement de la rue de l'Annonciation, située entre les rues Delord et Foucher, ont fait leur estimation et leur assessement et en ont déposé les états exacts, ainsi que le plan, dans le bureau du greffier de la cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans.
Avis est en conséquence donné par le présent que les dits [illegible] et estimation seront présentés à ladite cour pour être confirmés [illegible] juillet prochain, et toutes personnes intéressées [illegible] cette estimation et assessement [illegible] de faire leurs objections, [illegible] jours qui suivront la dernière publication [illegible] 19 juin prochain.
Nlle. Orléans, le 23 mai 1840.
WILLIAM L. HODGE, }
ABIJAH FISK, } Commissaires.
PETER LAIDLAW. }
[illegible] jusqu'au 19 juin.

VOITURES, BAROUCHES ET CABRIOLETS A QUATRE ROUES.
[illegible] BACH & Co. ont un bel assortiment de voitures de tous genres, pour la ville et la campagne, qu'ils offrent à vendre dans la rue Royale, au No. 48. 30 mai.

AVIS est par le présent donné aux propriétaires des terres Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7, provenant de la division de l'habitation Louis Paquin, située à environ 9 milles au dessus de la Nouvelle Orléans, sur la rive gauche du Mississipi, que si dans les dix jours qui suivront la date du présent avis le chemin public n'est pas réparé conformément aux réglemens de police, en face desdites propriétés, les dites réparations seront vendues au rabais sur les lieux le 19 du courant, à midi, conformément aux réglemens de police.
Paroisse de Jefferson, le 9 juin 1840.
9 juin—10 R. BEAUVAIS, syndic

GRANDE LOTERIE D'IMMEUBLES ET D'ACTIONS DE LA LOUISIANE.
LES propriétaires et les directeurs autorisés de la seconde classe de la loterie de deux millions, close samedi, le 6 juin, jour auquel ont été complétés les 94 derniers jours de tirage. Tous les numéros depuis 1 jusqu'à 100,000 ayant été tirés, les porteurs sont priés de se présenter pour régler dans le plus bref délai possible, les soussignés devant payer immédiatement à leur risque, tous les prix et réclamations qui peuvent être exigés de la raison spéciale.
CALDWELL, OAKEY & PRITCHARD.
Je soussigné certifie que d'après l'autorisation à moi accordée par Horatio Davis, not. pub. j'ai chaque jour présidé au tirage des billets blancs, de ceux gagnants et des numéros leur correspondant, dans la grande loterie d'immeubles et d'actions de la Louisiane, classe no. 2, consolidée par la loterie de deux millions de MM. Caldwell, Oakey et Pritchard. Les Nos. de 1 à 100,000 ayant été un par un déposés dans une roue et le nombre correspondant de billets dans une autre roue, à l'exception des treize billets gagnants mis à part pour être tirés comme prix stationnaires pendant les premiers quinze jours, et au tirage des premiers numéros pendant les quinze derniers jours.
J'ai assisté au tirage de chaque jour, et termine le tirage en 94 jours avec toute l'attention et le zèle que le devoir exigeait. Le dernier tirage a eu lieu le 6 juin 1840.
R. C. SANCHEZ.
Nous les soussignés, ayons assisté de temps à autre au tirage de la grande loterie d'immeubles et d'actions de la Louisiane, classe No. 2, consolidée par MM. Caldwell, Oakey et Prichard; et nous certifions que nous avons observé qu'elle a été tirée chaque jour de la manière la plus honorable et la plus juste.
Nouvelle-Orléans le six juin de l'année mil huit cent quarante.
W. S. WATERMAN,
EDWARD CARRIQUE,
WILLIAM PATTERSON,
CHARLES GROW,
JOSEPH GRAFFIN,
FRANCIS RODGERS,
J. CUBBARD. 9 juin—5
Les détenteurs de billets sont priés de se référer au journal *Daily Times* pour voir les numéros sortis du 1er. jour jusqu'au 94me.

BIERRE et Porter—Bierre de Londres pale et bierre dan [illegible] en barriques de sept douzaines chacune, à vendre par KOHN DARON & Co.
5 juin 28, rue Bienville

A VENDRE par Benj Lacoste, rue Royale No. 105.
150 barriques vin rouge, Montferrand,
150 do do St. Emilion,
30 do do St. Estephe,
100 do do St. Julien Medoc,
50 do do Chateau Margaux,
20 do do Lafitte,
100 demi barriques de St. Emilion, St. Estèphe, St. Julien Medoc et Chateau Margaux,
100 do vin blanc, Haut Barsac, Barsac, Haut Sauterne et Sauterne,
200 caisses vins, St. Emilion, St. Julien Medoc, Haut-Brion, Chateau Margaux et Chateau Lafitte,
400 boites sardines à l'huile du véritable Celia,
200 livres saucissons de Lyon,
100 paniers anisette superfine de Chapion, le tout à des prix très modérés.
Toujours en magasin un assortiment de marchandises sèches, convenables pour la saison. 2 mai

$10 DE RECOMPENSE.
Parti marron de chez le soussigné, le 1er. juin, le jeune griffe américain nommé BOB, âgé de 16 ans; il se fait aussi appeler SAYAS il est cigarier et quelque fois vendu des cigares par les rues, depuis 3 ans dans le pays, parlant anglais et français; taille de 5 pieds moins 2 pouces, un peu voûté, grosse tête, une cicatrice au milieu du front; des cheveux noirs, mais [illegible] Lundi matin, quand il est parti, il était vêtu d'un pantalon de cotonnade bleue et d'une chemise de gros coton blanc, et un chapeau à poil, brodequins neufs aux pieds; il a une marque de brûlure à la jambe et est très amiller dans la Seconde Municipalité, et très peu dans les autres. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui le logera dans une des geoles de l'Etat, en donnant avis au soussigné. Les capitaines et patrons de vapeur et de navires sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur des lois. JN. GLAUDIN,
9 juin 171, rue Girod.

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE
SERONT données à celui qui arrêtera ou fera arrêter la négresse nommée ROSE ou RODEY, marronne depuis le 25 septembre, âgée de 30 à 32 ans, grande, bien prise, teint rouge, gros nez, front alongé, elle parle le français et l'anglais; elle a appartenu à Mr. Fernandez, ensuite à Mr. Coralles.
9 juin—8t, 9pt. M&S. H. CANTRELLE.

$20 DE RECOMPENSE—Seront données à quiconque s'emparera du nègre HENRY, âgé d'environ trente ans, ayant le teint très noir, et la taille de six pieds. Il était drayman, deux fois il y a de cela plus de six ans; il est absent depuis quatre semaines et se tient dans les environs du vieux Bassin ou du chemin de fer de Pontchartrain.
BEHAN & FREELAND,
3 juin—60 Presse à Coton d'Orléans.

$50 DE RECOMPENSE.
Parti marron un mulâtre nommé ROBERT, âgé d'environ 40 ans, de la taille d'environ 5 pieds, 10 pouces, d'une constitution robuste, ayant d'assez bonnes manières et beaucoup d'adresse. Il a été cuisinier et barbier. Il est arrivé en mai, de Jackson, Miss. et est parti depuis environ [illegible]. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le livrera dans une des geoles de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, ou donnera des renseignements qui pourront le faire découvrir. S'adresser à HART, LABATT & Co,
8 juin—6 27, rue de Chartres.

$100 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne de l'habitation de l'hommeur paroisse St. Charles, le 7 courant, la mulâtresse BEKE, âgée d'environ 30 ans, taille d'environ 5 pieds, d'une constitution robuste, quelques tâches de rousseur sur la figure, cheveux épais, et parlant anglais et français.
La récompense ci-dessus sera donnée à qui la logera dans une des geoles de l'Etat ou de la ville.
9 juin—3 CHS. ROGER [illegible]

A VENDRE [illegible]
[illegible]